



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 60/20 Budget communal 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Introduction

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à 4 reprises pour l'analyse du budget 2021 de notre Commune. Elle a transmis pas moins de 50 questions à la Municipalité, qui ont toutes été répondues par écrit. La COFIN a également eu la possibilité d'auditionner les municipaux suivants en présentiel le 19 novembre : Mme Alice Durnat-Levi accompagnée de Mme Laura Zeller, déléguée à la jeunesse et M. Denys Chevalier. Elle a pu auditionner en mode téléconférence le 26 novembre M. le Syndic M. François Bryand, accompagné de la boursière Mme Brigitte Goetschmann et M. Busset, Consultant. En revanche Mme Dominique-Ella Christin et M. Igor Diakoff ayant été testés tous les deux positifs à la COVID juste avant leur audition, n'ont pas pu être auditionnés. La COFIN a toutefois reçu leurs réponses par écrit. La COFIN remercie chaleureusement la Municipalité ainsi que Mme Zeller, Mme Goetschmann et M. Busset pour leur engagement et ce au plus fort de l'épidémie, qui les touchait parfois directement.

Analyses préliminaires

Une première analyse ci-dessous va se concentrer sur l'évolution depuis 2015 des principaux mouvements. Une seconde analyse examinera plus loin dans le rapport l'ensemble des comptes du budget et proposera le cas échéant certaines modifications par le biais éventuel d'amendements de la COFIN ou de recommandations à la Municipalité.

Analyse comparative des comptes de fonctionnement et budget depuis 2015

Tableau 1	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
'000 CHF	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Administration générale	-2 844	-2 670	-2 509	-2 943	-2 662	-2 691	-2 352
Finances	16 998	16 820	17 760	17 786	15 170	17 203	15 816
Domaines et bâtiments	-824	-814	-681	-1 183	-827	-1 109	-1 026
Travaux	-2 288	-2 173	-1 775	-2 025	-2 025	-2 096	-1 902
Instr. publique et cultes	-1 037	-1 009	-927	-843	-785	-795	-659
Police	-2 012	-1 987	-1 817	-1 716	-1 608	-1 738	-1 589
Sécurité sociale	-10 856	-10 113	-9 994	-8 852	-6 892	-7 887	-8 598
Excédent/Déficit	-2 863	-1 947	+57	222	371	887	-310

Explications : le tableau 1 ci-dessus exprime le solde en milliers de francs des dicastères en soustrayant les charges des revenus.

Constatations générales

En analysant ce tableau, on constate la poursuite de détérioration continue sur cinq ans des comptes en lien essentiellement avec l'impact de charges allouées par le canton ou par des associations inter-communales. Ces charges se retrouvent principalement dans les dicastères « Police », « instruction publique et cultes » ou « sécurité sociale ». Ces trois dicastères présentent entre 2015 et le budget 2021 une augmentation globale de charges de l'ordre de CHF 3060 K, à laquelle on peut rajouter l'impact sur la même période de la péréquation d'environ CHF 1.3 M, qui se trouve dans le dicastère « Finance ». Au sein de ces dicastères cette augmentation est globalement de l'ordre de 28% sur la période. La situation de la Commune se péjore donc dans ces dicastères d'un montant estimé de CHF 4.36 M représentant environ 12% du budget global 2021 et ce essentiellement en lien avec des charges allouées.

En analysant les autres dicastères, qui sont globalement sous contrôle de la Municipalité et du Conseil Communal que sont les dicastères « Administration générale », « Domaines et bâtiments » et « Travaux », on constate une augmentation d'environ CHF 675 K des charges nettes représentant environ 13% d'augmentation sur la même période. Si l'augmentation est ici plus modeste, elle est néanmoins bien réelle et supérieure à la croissance de la population sur la période. Cette hausse est due principalement à deux dicastères, qui sont « l'administration générale », soit essentiellement le personnel de la Commune et « les travaux », soit essentiellement nos infrastructures et leur entretien.

Le budget proposé pour 2021 est lourdement déficitaire de CHF 2863 K pour la deuxième année consécutive. La COFIN estime qu'il reflète la réalité économique de la Commune et de ses interactions avec les institutions cantonales et supra-communales. Ce résultat pourrait même être péjoré de CHF 500 K, si comme l'année passée le Conseil décidait de refuser un prélèvement de CHF 500K à un compte de réserve non affecté appelé « Investissement », au bénéfice du compte 230.4809 « Prélèvement sur autres fonds de réserves ». Si la COFIN avait en 2019 recommandé de ne pas procéder à cette opération, elle est d'avis cette année de ne pas proposer d'amendement à cette proposition. Elle y voit 2 raisons :

- Le plan d'évolution financière de la Commune présenté par la Municipalité en page 10 – chapitre 3.1 du rapport indique que la situation d'excédent de charges est temporaire et devrait se retourner à l'horizon 2023. Une réserve non affectée avait été constituée dans le passé et ce dans le but d'être utilisée un jour. L'intitulé du compte de réserve débité « Investissement » indique une volonté à l'époque de financer des investissements, ce que la Commune continue à réaliser par ailleurs et ce que ce prélèvement permet par ailleurs indirectement de continuer à réaliser. Sans ce prélèvement il est probable que la Commune doive renoncer à des investissements ou à défaut accepter un déficit augmenté de CHF 500 K.
- Le montant proposé est cette fois beaucoup plus faible qu'en 2020 ; CHF 500K au lieu de CHF 2M.

La marge d'autofinancement qui était dans le passé lorsque le résultat était encore positif l'élément indicateur des difficultés à venir plonge lui dans un rouge encore plus vif à CHF – 2863 K contre – CHF 1'676 dans le budget 2020.

La raison générale de cette détérioration est, comme explicité plus haut, presque exclusivement en lien avec les charges allouées et aucun plan d'économie de charges directes ne saurait répondre à ce défi. De plus, la stabilité du taux d'impôt ayant été validée par le Conseil Communal, les recettes fiscales stagnent.

Comme nous le voyons, le budget 2021 est, mis à part l'augmentation des charges allouées et la baisse escomptée des rentrées d'impôts en lien avec la COVID globalement dans la droite ligne de celui de 2020, mais en pire.

Comme indiqué, le plan d'évolution financière de la Commune présenté par la Municipalité en page 10 – chapitre 3.1 du rapport montre peut-être une lumière au bout du tunnel à l'horizon 2023. A défaut la Commune va dans cet horizon de temps devoir revoir substantiellement au moins un des éléments de ses grands équilibres, que sont sa politique d'investissement ou son taux d'imposition.

Variations importantes

La COFIN a constaté et analysé des tendances importantes dans les postes et agrégats suivants, que ce soit au niveau des rentrées ou des sorties ;

- Le budget des rentrées d'impôts est révisé à la baisse de 5% pour les principaux postes par rapport au budget 2020 (en conformité avec la baisse estimée du PIB vaudois pour 2021) et ce en lien avec les risques économiques que fait peser la COVID. La question si cette prévision est sur- ou sous-estimée est à ce stade sans réponse car aucun élément concret ne permet de nous éclairer. Notons toutefois que les dernières informations sur la levée d'impôt 2020 indiquent à ce stade une probable atteinte du budget global 2020.
- Comme déjà indiqué dans le rapport sur le taux d'imposition, les acomptes 2021, basés sur les impôts perçus de 2019, de la Facture Sociale, se monteront à CHF 9'627'000 (par rapport à CHF 9'197'121 en 2020 et à CHF 7'353'389 en 2019). D'autre part, les acomptes 2021 de la Péréquation sont annoncés sans grosse augmentation à CHF 6'734'800 (par rapport à CHF 6'722'124 en 2020 et à CHF 5'958'800 en 2019). L'augmentation globale dans le cadre du budget 2021 sera donc d'environ CHF 442 K par rapport au budget 2020 et CHF 3'049 K par rapport à 2019.

Remarques de la COFIN concernant certains comptes

Les charges de personnel (rubrique 13 / tableau des EPT en page 83) progressent en lien avec l'autorisation donnée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 48/20 d'engager un(e) collaborateur/trice technique au Service Technique Communal ainsi qu'un(e) collaborateur/trice administratif à 50% au service de l'Environnement. Il est à noter qu'au tableau en page 83 ces 2 postes figurent au budget EPT 2020, alors qu'ils n'ont été octroyés que lors du conseil de juin 2020, donc après la validation du budget 2020. Notons d'autre part qu'il n'est pas prévu d'augmentation de rémunération des collaborateurs de la Commune.

Effets de la sortie de Région de Nyon ; La Commune de Prangins va officiellement sortir au 31 décembre 2020 de Région de Nyon. Elle n'avait déjà plus adhéré au nouveau mécanisme DISREN qui devait prendre effet dès mi 2020. Les principaux effets de cette sortie sont les suivants :

- Elle cesse dès janvier 2021 de participer au financement de l'association qui se faisait via le compte 110.3522. De ce fait le compte se réduit de CHF 81K au budget 2020 à CHF 20K au budget 2021. Pourquoi ce compte ne tombe-t-il pas à zéro ? Certaines des tâches prestées par Région de Nyon restent d'actualité pour la Commune, que ce soit par choix de Prangins ou par contrainte du Canton. En effet Région de Nyon a été désignée par le Canton pour représenter pour certaines tâches les 47 communes du district, quel que soit leur statut vis-à-vis de Région de Nyon. Citons par exemple des tâches au niveau de la mobilité « mesures aggro », de l'aménagement du territoire « zones industrielles et artisanales », de l'environnement, voire administratives « registre des entreprises, ou registre des taxes de séjours » Dans le cadre de la sortie, la Commune estime que le financement de certaines de ces tâches est couvert par les subventions que reçoit Région de Nyon du Canton. Région de Nyon est d'un avis différent et estime que Prangins doit couvrir toutes ces charges. Cette négociation n'est pas encore réglée à ce stade, COVID oblige. Dans l'attente de ce règlement, la Municipalité a souhaité, à ce stade conserver un budget, afin le cas échéant de pouvoir faire face à des dépenses.
- La Commune devra continuer à assumer jusqu'en 2022 les appels de fonds du fonds DISREN au compte 110.3521. Ces appels de fonds qui se montent à CHF 24K en 2021 et CHF 13K en 2022 sont basés sur l'ensemble des projets votés jusqu'à fin 2019 concernant la Commune. Aucun nouveau projet n'a été voté en 2020 concernant la Commune. Dès 2023 il n'y aura plus de dépense pour le DISREN.

- Démontage probable de la station Publibike – la Municipalité attend la confirmation définitive que la participation au réseau n'est pas possible en dehors de la participation à Nyon Région. A ce stade des discussions sont encore en cours avec Publibike aussi la Municipalité souhaite garder un budget de CHF 15K au compte 180.3528.

Téléphonie mobile : comme relevé l'année dernière dans le même rapport, plusieurs comptes de charges recensent des frais d'abonnements de téléphonie notamment mobile, ainsi que des remboursements de frais de téléphone. Il n'y a à ce stade pas encore de centralisation des coûts ni des abonnements. La résultante financière de cette situation est, que des économies pourraient être obtenues en regroupant tous les besoins dans un contrat entreprise. Ce dernier pourrait inclure les abonnements existants des employés et Municipaux durant la période où ils sont au service de la Commune.

Subventions projets privés énergie-climat : notons enfin un changement de pratique au compte 140.3657 « Subventions projets privés énergie-climat ». Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, la comptabilisation reflétait le moment où l'argent est effectivement versé et non celui où il est promis. Or, il arrive qu'un montant promis soit versé l'année suivante. L'idée est de changer ceci afin de mieux refléter la réalité des engagements pris dans la présentation comptable et budgétaire. L'année 2021 sera donc une année de transition, qui inclurait les montants promis en 2020 et versés en 2021 et les montants promis en 2021 (mais pas forcément versés en 2021). Ceci va mécaniquement augmenter le budget de ce compte en 2021 d'une somme de 80'000 sans que le montant effectivement dépensé au global n'en soit affecté. Ces CHF 80'000 supplémentaires de charges qui ont déjà été promis seront compensés par un prélèvement au fonds EE + ER via le compte 140.4801. Ce fonds était provisionné à hauteur de CHF 144'593 au 31.12.2019. La COFIN note toutefois qu'en tenant compte des promesses 2019 qui se montent à CHF 34K, des dépenses 2020 qui se montent déjà à plus de CHF 80K et du financement du défi climatique à hauteur de CHF 65K, il y a un risque de dépasser le montant disponible actuellement.

Utilisation du domaine public : On constate sur le compte 461.3162 que les CFF facturent à la Commune l'utilisation de son domaine public. Nous souhaitons que la Commune en fasse de même pour le sien.

Honoraire et frais d'expertises informatique au compte 190.3185 : un budget de CHF 50'000 pour un coordinateur informatique est demandé. Il est à noter que le temps presse afin de sélectionner un nouveau prestataire informatique et ce poste de coordinateur est nécessaire et donc la COFIN ne propose pas d'amender ce poste ou de demander de passer par un préavis. Toutefois elle regrette que la suggestion de faire un préavis global émise lors des échanges entre la COFIN et le Municipal responsable sur ce même sujet dans le cadre du budget 2020 n'ait pas été suivie d'effets.

Amortissements obligatoires aux comptes 352.3311 / 3312 / 3313 / 3314 : la Municipalité propose de procéder sur ces 4 comptes à un amortissement de 5 ans de plusieurs préavis liés à des bâtiments scolaires en procédant à une ponction totale sur les fonds de réserve correspondants. Si la COFIN comprend et soutient la logique, elle craint que cette manœuvre ne soit un peu trop brutale et prive dans les 2-3 années à venir la Commune de ces réserves lui interdisant ainsi de baisser pendant des années difficiles les montants d'amortissements obligatoires. Elle propose plutôt d'adapter lors du bouclage des comptes le montant à prélever au fonds de réserve de façon à y laisser une marge de manœuvre.

Tableau des emprunts et intérêts

La COFIN tient à relever que le tableau présenté en page 79 du présent préavis a été établi en date du 17 septembre 2020, et que ce dernier fait mention d'un total des emprunts de CHF 28'920'000.-, comprenant une estimation des besoins de CHF 2'500'000.- afin de compenser le manque de trésorerie de la Commune d'ici au 31.12.2020. Entre-temps, la Municipalité a procédé à un emprunt de CHF 2'000'000.- auprès de la CIP à un taux de 0%, modifiant ainsi la situation de l'endettement prévisionnel à CHF 28'420'000.-, soit une diminution de CHF 500'000.-.

La COFIN relève également que la situation prévisionnelle des intérêts présente quelques inexactitudes, puisque les 2 emprunts arrivant à échéance en 2021 devraient porter intérêt jusqu'à leurs échéances respectivement 27.10.2021 et 18.05.2021. On peut sans autre affirmer que ces 2 emprunts devraient être renouvelés à des conditions plus favorables et que par conséquent la charge financière y relative sera réduite d'autant. La COFIN a renoncé à amender. Ce tableau certes informatif reporte ses effets dans différents comptes du budget.

Propositions d'amendements

Lors des discussions entre la COFIN et certains membres de la Municipalité, la COFIN a pointé du doigt un certain nombre de comptes qui pouvaient justifier des ajustements mineurs. D'autre part la COFIN a été informée que la Municipalité allait d'elle-même réviser certains postes du budget en lien avec des nouveaux éléments survenus depuis. La Municipalité a alors informé la COFIN de son intention pour les premiers comme pour les seconds d'amender les budgets de certains comptes par des amendements municipaux qui seront présentés lors de la présentation du budget.

De son côté la COFIN vous propose deux amendements qui ont presque fait l'unanimité en son sein. La résultante de ces deux amendements, s'ils sont tous acceptés par le Conseil, réduit d'un côté les charges d'un montant de CHF 30'000.- et de l'autre augmente les revenus de CHF 3'930.-.

Aides pour la culture, les loisirs et le sport (événements culturels) – compte Nr 150.3655

Amendement n°1: Diminution des charges de CHF 30'000.-, soit de porter le compte 150.3655 à CHF 41'000.- (au lieu de CHF 71'000.-).

La COFIN comprend le besoin de tenir des événements culturels en 2021 et salue l'ambition du plan proposé. Elle estime toutefois que le montant global est trop important au vu des difficultés de la Commune et qu'une augmentation de CHF 20'000 (si on exclut les CHF 10'000 de la sortie des aînés), par rapport à 2020 est déjà une augmentation substantielle.

Prélèvement à réserve bât. communaux – compte Nr 350.4809

Amendement n°2: Augmentation de revenu de CHF 3'930.-, soit de porter le compte 350.4809 à CHF 117'430.- (au lieu de CHF 113.500.-).

De la même manière que les autres amortissements de ce chapitre, la COFIN souhaite que le premier amortissement sur les sanisettes soit pris sur un compte de réserve.

Conclusion :

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal no 60/20 concernant le budget 2021,
lu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide
- 1) d'adopter le budget communal 2021, tel qu'amendé.

Prangins le 5 décembre 2020

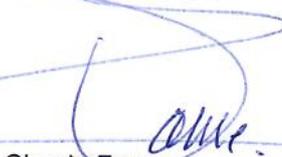
La Commission



Marie-Josée Rigby



Peter Dorenbos


Claude Favre
Jacques Auberson
Karine Ferroni-Sayag
David Brown
Jean de Wolff (Président)